



Académie royale des Beaux-Arts
Bruxelles — École supérieure des Arts

Académie royale des Beaux-Arts Bruxelles — École supérieure des Arts

Recrutement pour un mandat de direction

Le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles déclare le mandat de Direction à horaire complet (36h/semaine) à pourvoir à l'Académie royale des Beaux-Arts — Ecole supérieure des Arts à compter du 14/09/2024 (année académique 2024-2025).

L'Académie royale des Beaux-Arts - Ecole supérieure des Arts (ArBA-EsA) est un établissement d'enseignement supérieur artistique de plein exercice dont le Pouvoir organisateur est la Ville de Bruxelles.

Lieu d'enseignement, de recherche et grand atelier de création et de production où se forment des générations de créateur.trice.s, d'artistes, de auteurs.trices de projets.

Chaque année, ce sont plus de 500 étudiant.e.s belges et du monde entier qui suivent son enseignement au travers de 17 cursus de bachelier et de master.

Toute information complémentaire se trouve sur le site web de l'établissement : <https://arba-esa.be/fr/recrutement>

Conformément à l'article 249 du décret du 20/12/2001, tel que modifié, fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts, le mandat de direction confié aura une durée de 5 ans et peut être renouvelable.

L'Académie royale des Beaux-Arts a pour mission d'organiser la formation de futurs artistes, de professionnel-le-s des multiples métiers de l'art et de l'éducation, d'individus autonomes et responsables prêt-e-s à s'engager de manière informée et critique dans les mondes de l'art. Elle propose un programme d'enseignement en arts plastiques, visuels et de l'espace au plus haut niveau. La visée principale de ce programme est le développement singulier des pratiques artistiques et professionnelles, et leur positionnement réflexif et critique dans le domaine des arts. L'étudiant-e, au fur et à mesure de son parcours, de son enseignement, de ses recherches, de ses expériences et expérimentations sera guidé en vue de développer un travail artistique, des projets de recherche et une autonomie de position. L'atelier est le point d'ancrage de l'articulation pédagogique.

Il est le lieu où se construit la singularité des propositions artistiques, le lieu de stimulation, de tâtonnements et d'élaboration de la dimension collective qui force la réflexivité des pratiques et des positions par un aller et retour permanent entre pratique et théorie. L'atelier est le point structurant du cursus et ne se limite donc pas à un champ technique ou disciplinaire, au contraire, il offre un potentiel d'expérimentations et d'interactions. Chaque cursus est bel et bien ouvert vers d'autres disciplines artistiques permettant d'engager d'autres moyens plastiques, de développer de nouveaux champs de recherche ou de préciser formellement le travail artistique. Le pôle histoire-théorie-critique a une place essentielle dans le curriculum des étudiant-e-s, il apporte le bagage de références théoriques indispensable permettant de préciser et de nourrir un travail artistique ouvert, construit, critique et engagé.

Conditions requises

L'article 250 du décret susmentionné fixe pour l'accès au mandat de directeur les conditions suivantes :

- jouir des droits civils et politiques;
- avoir remis, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiant.e.s et des autres membres du personnel;
- être de conduite irréprochable;
- satisfaire aux lois sur la milice;
- avoir déposé un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et l'avoir présenté à la Commission de recrutement.

Seront considérés comme des avantages

- une bonne connaissance des arts et de leurs acteur.trice.s, y compris des artistes, des institutions culturelles et des tendances artistiques contemporaines;
- une sensibilité à la diversité et à l'inclusion afin de créer une communauté respectueuse où tou.te.s les étudiant.e.s et membres du personnel se sentent valorisé.e.s et représenté.e.s;
- une vision stratégique claire notamment dans les domaines pédagogiques, académiques et artistiques, en identifiant de nouvelles opportunités et en orientant le développement de l'Académie à court et à long terme, afin d'assurer la pérennité et le succès de l'Académie;
- une compréhension de la qualité pédagogique et académique, de la recherche artistique, de la pratique professionnelle dans le contexte spécifique d'une école supérieure des arts;
- une considération des besoins pédagogiques de l'Académie;
- la capacité à animer des équipes et à fédérer des énergies pour créer un environnement de travail collaboratif et motivant;
- la capacité à exercer un leadership au niveau administratif, logistique et financier de l'établissement, en collaboration avec le département Instruction publique de la Ville de Bruxelles;
- la capacité à naviguer dans un environnement complexe et en évolution rapide, prenant en compte les exigences réglementaires, les dynamiques institutionnelles et les attentes des parties prenantes;
- une expérience et connaissance de l'enseignement supérieur artistique, à l'échelle locale, nationale ou internationale.

Missions de la direction

Sous la responsabilité directe de l'inspection pédagogique de l'enseignement non obligatoire, la direction de l'Académie est la responsable hiérarchique de la direction adjointe, des équipes éducatives et administratives de l'Académie.

- Favoriser la coordination, la coopération et le dialogue entre les différents acteurs de l'Académie;
- Orienter stratégiquement et opérationnellement l'Académie pour assurer sa stabilité et son développement;
- Incarner les valeurs et les intérêts de son Pouvoir organisateur la Ville de Bruxelles;
- Assurer la mise en œuvre du Projet pédagogique et artistique de l'Académie, garantissant sa qualité et son évolution constante et alignée sur les besoins contemporains; du projet éducatif et pédagogique du département Instruction publique de la Ville de Bruxelles; ainsi que du programme de politique générale de la majorité politique en charge de la Ville de Bruxelles;
- Veiller à la fluidité et à l'efficacité des instances de gestion et de concertation internes à l'Académie pour une gouvernance transparente et participative;
- Participer à la concertation sociale et aux instances décisionnelles du Pouvoir organisateur;
- Gérer les aspects administratifs et financiers de l'Académie en personne prudente et raisonnable;
- Représenter l'Académie de manière proactive, affirmant ainsi son rôle dans le paysage académique, artistique et culturel;
- Tisser des liens solides avec les acteurs locaux pour développer des projets artistiques communautaires qui enrichissent le tissu socioculturel de l'Académie;
- Favoriser les échanges internationaux et les partenariats étrangers, offrant ainsi une ouverture et des opportunités d'apprentissage et de professionnalisation pour la communauté de l'Académie et pour ses étudiant.e.s;
- Promouvoir activement la diversité et l'inclusion au sein de l'Académie, créant ainsi un environnement accueillant et stimulant pour tou.te.s;
- Développer une démarche Qualité pour l'Académie, notamment répondant aux attentes de l'AEQES, en veillant à sa mise en œuvre dans tous les domaines d'activité;
- Encourager et développer la recherche artistique et la pratique professionnelle, contribuant à la vitalité et la visibilité de l'Académie
- Coordonner la gestion et le bon fonctionnement des ASBLs associées à l'Académie: CIRPC et Gestion de projets;
- Créer un environnement d'apprentissage et de création propice à l'épanouissement des étudiant.e.s, favorisant ainsi leur réussite académique et professionnelle;
- Recruter et fidéliser des enseignants dans une diversité de domaines artistiques, d'expériences et de pratiques, garantissant ainsi la qualité de l'enseignement dispensé;
- Promouvoir le rayonnement culturel de l'institution à travers des initiatives locales, nationales et internationales, renforçant ainsi sa réputation;
- S'engager activement auprès de la communauté de l'Académie et de ses ancienne.s étudiant.e.s, créant ainsi un sentiment d'appartenance et un réseau solide;
- Défendre les intérêts de l'Académie, affirmant ainsi son positionnement et sa contribution au monde de l'art et de l'enseignement.

Tous les détails sur l'Académie sont disponibles sur le site internet de l'Académie y compris son projet pédagogique et artistique : <https://arba-esa.be>

Le projet éducatif et pédagogique du département Instruction publique de la Ville de Bruxelles est consultable sur le lien <https://instructionpublique.bruxelles.be/fr/projets-educatif-et-pedagogique>

Le programme de politique générale de la majorité politique en charge de la Ville de Bruxelles est consultable sur le lien <http://www.bruxelles.be/programme-de-politique-generale-2018-2024>

Contenu de la candidature

La candidature comportera, outre le formulaire dûment complété, une lettre de motivation personnelle, un *curriculum vitae* détaillé et complet, copies du/des diplôme.s complet, et/ou équivalence de titre.s, expérience utile, et tout autre élément que le/la candidat.e jugera utile en appui à sa candidature. La candidature comprendra également un projet pédagogique et artistique de nature stratégique visant à définir la conception de la fonction pour laquelle le candidat postule, et ce, de manière complète et précise.

Ce projet pédagogique et artistique de nature stratégique comportera à tout le moins les volets suivants :

- une approche collaborative favorisant la coordination, la coopération et le dialogue entre les différents acteurs de l'Académie y compris au sein du Conseil de gestion pédagogique (CGP);
- un projet pédagogique cohérent par rapport aux besoins des étudiant.e.s et respectant la liberté académique du corps enseignant;
- la vision des capacités managériales (ressources humaines, communication,..) attendues d'un Directeur / d'une Directrice;
- une approche tendant à assurer un équilibre et un bien-être de toutes les équipes (pédagogiques, administratives et techniques);
- la bonne prise en charge de l'aspect relationnel vis-à-vis du Pouvoir organisateur et des partenaires extérieurs;
- la vision du rôle des organes internes de l'Académie comme outils de gouvernance et de communication visant à renforcer l'interaction avec le corps enseignant;
- le rôle de l'Académie dans l'environnement bruxellois, de la Communauté française, européen et international.

Introduction des candidatures

Les actes de candidature sous peine de nullité, doivent être envoyés au plus tard le 3 juin, par envoi postal recommandé (cachet de la poste faisant foi) et par courriel (date et heure de réception du courriel faisant

Ils doivent contenir TOUS les éléments suivants :

- Le formulaire de candidature dûment complété (téléchargeable sur le site de l'Académie): Onglet Recrutement : <https://arba-esa.be/fr/recrutement>
- Le curriculum vitae détaillé;
- La lettre de motivation;
- La copie des diplômes et/ou équivalence de titre;
- Le projet pédagogique et artistique (article 9 du Décret du 20.12.2001 et détaillé cf. supra);
- L'extrait de casier judiciaire (certificat de bonne vie et mœurs) spécifique à l'enseignement datant de moins de six mois.

Il est également possible d'ajouter tout document supplémentaire que vous jugez utile pour appuyer votre candidature.

L'adresse postale à laquelle envoyer toutes les pièces de l'acte de candidature est la suivante :

Ville de Bruxelles - Département Instruction publique
Direction générale (IP RH / FR - MS)
Brucity
Rue des Halles 4,
1000 Bruxelles

L'adresse de courriel à laquelle envoyer toutes les pièces le l'acte de candidature est la suivante:

Appel.SuperieurArtistique@brucity.education

Suivi et examen des candidatures

Le 4 juin 2024, le Pouvoir organisateur examine la recevabilité des candidatures.

Les candidats qui ne répondent pas aux conditions fixées par l'article 250 du décret du 20 décembre 2001 seront informés des motifs de non-recevabilité de leur candidature par pli postal simple ainsi que par courrier électronique aux adresses fournies par les candidats dans l'acte de candidature.

Les candidatures recevables seront transmises à la Commission de recrutement pour examen.

Conformément à l'article 251 du Décret susmentionné, les candidatures seront examinées par la Commission de recrutement instituée par le département Instruction publique de la Ville de Bruxelles, Pouvoir organisateur de l'Académie royale des Beaux-Arts - École supérieure des Arts.

La Commission de recrutement est composée comme suit : 5 représentants des membres du personnel de l'établissement scolaire et 5 experts externes à l'Académie. La présidence du jury est assurée par l'Échevine de l'Instruction publique, de la Jeunesse et des Ressources humaines, ou son/sa délégué.e. Le secrétariat de la Commission sera assuré par un membre du personnel administratif du Pouvoir organisateur.

Chaque organisation syndicale pourra désigner un.e représentant.e qui siègera au sein de la Commission en tant qu'observateur.trice.

La Commission de recrutement est chargée d'apprécier les curriculums vitae des candidats et d'examiner leur projet pédagogique et artistique, afin de retenir les projets répondant aux critères suivants :

- le projet s'aligne au projet pédagogique et éducatif de la Ville de Bruxelles;
- le projet doit comporter tous les volets identifiés dans le présent appel;
- le projet doit contenir des objectifs à atteindre et expliciter des moyens pour les atteindre.

Après examen de ces projets, la Commission de recrutement sélectionne les candidats retenus pour une audition individuelle. Avant cette audition, le Pouvoir organisateur (Ville de Bruxelles) invitera les candidat.es à participer à un assessment organisé par un organisme externe spécialisé visant à mesurer leurs compétences comportementales, cognitives et managériales.

Suite à cet assessment, la Commission de recrutement auditionnera les candidats, afin de discuter de leur projet pédagogique et artistique.

Le résultat de l'assessment ne peut pas être éliminatoire; la Commission de recrutement pourra s'y référer lors de l'audition.

Après l'audition, la Commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de gestion pédagogique.

Celui-ci est présidé par le représentant du Pouvoir organisateur ou son délégué.

Le/la président.e de la Commission de recrutement transmet son rapport accompagné de l'avis du Conseil de gestion pédagogique au Pouvoir organisateur, chargé de la désignation du/de la candidat.e retenu.e.

Salaires et avantages

Le barème fixé par la Communauté Française est le barème 537 :
minimum : 6.093,63 EUR (mensuels bruts à l'index actuel)
maximum (25 ans d'ancienneté) : 8.970,20 EUR (mensuels bruts à l'index actuel).

En outre, les avantages suivants sont proposés :

- Remboursement des frais de transport STIB, SNCB et TEC (à 100 %);
- Exonération du ticket modérateur dans les hôpitaux d'Iris Nord (Saint-Pierre, Brugmann, Paul Brien, Reine Fabiola, Bordet);
- Des possibilités variées de formations;
- Des conditions avantageuses pour une assurance Soins de Santé Ethias;
- Des réductions de prix pour les entrées aux centres culturels et sportifs agréés par la Ville de Bruxelles;
- L'octroi de certaines primes par le service social SOBRU de la Ville;
- Prise en charge de l'abonnement de GSM à raison de € 20/mois.

Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire relatif à la fonction de direction peut être obtenu auprès de la Direction actuelle de l'Académie :

Mme Daphné DE HEMPTINNE +32 (0)2 506 10 10

et de l'Inspectrice de l'Enseignement non obligatoire du département Instruction de la Ville de Bruxelles,
Mme Coralie DELHAYE, Tél +32 (0)2 279 38 85

E-mail coralie.delhaye@brucity.education et d'ordre administratif auprès de Mme Fabienne RESIBOIS, Tél +32 (0)2279 3841

E-mail rh.sep@brucity.education et Mme Muriel PARENT, Tél +32 (0)2 506 10 10 • E-mail m.parent@arba-esa.be



ARBA¹⁷¹¹ ESA

ACADÉMIE ROYALE DES BEAUX-ARTS
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS



BRUXELLES

Académie royale des Beaux-Arts
— École supérieure des arts
Ville de Bruxelles
144 rue du Midi
B-1000 Bruxelles
www.arba-esa.be

